



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1791

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec le club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010

service : Délégation générale au développement économique et international

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1791**

commission principale : développement économique

objet : **Partenariat avec le club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) - Attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2044 du 12 juillet 2004, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le transfert de compétence relatif au soutien financier aux clubs sportifs professionnels, à compter du 1er janvier 2005 et décidé de retenir l'attribution de subventions pour la mission d'intérêt général relative à la formation définie par le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001.

Ce transfert a été effectué par l'arrêté préfectoral n° 4638 du 7 décembre 2004.

L'objectif de la Communauté urbaine pour ce soutien est de :

- diffuser les valeurs sportives auprès des jeunes par le soutien aux actions de formation mises en place par les centres de formation des clubs professionnels,
- promouvoir l'identité et la notoriété de l'agglomération au plan national et international par l'affichage de l'image de la Communauté urbaine aux côtés des clubs d'élite.

Les centres de formation ont pour vocation de combiner une formation sportive de haut niveau avec une formation scolaire permettant aux jeunes joueurs une évolution professionnelle.

L'objet de la présente délibération porte sur le financement, par la Communauté urbaine, pour la saison 2009-2010, du club sportif Entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL) Villeurbanne Handball association (VHA) pour sa mission d'intérêt général au titre de la formation, sur le fondement du décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 pris en application de l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, codifiés aux articles L 113-2 et 3, R 113-1 et suivants du code du sport.

Les principales actions du centre de formation qui a accueilli 20 jeunes joueurs en 2009-2010 ont visé :

- un entraînement sportif assuré en liaison étroite avec l'équipe professionnelle,
- le soutien scolaire mis en place en coordination avec les entraînements pour permettre à chaque joueur d'avancer à son rythme, sans pour autant prendre du retard dans ses études qui se déroulent au lycée Jean Perrin ou à l'INSA,
- un suivi médical individuel ainsi que des conférences sur l'hygiène de vie assurées par le médecin du club,
- des moyens de transport facilitant les déplacements des joueurs.

Budget prévisionnel du centre de formation pour la saison 2009-2010

Pour la saison 2009-2010, le budget prévisionnel du centre de formation du club sportif EUSRL VHA s'élève à 105 560 €, hors salaires ou indemnités versés aux joueurs en formation.

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
Encadrement :		Subvention Communauté urbaine de Lyon	100 000
. administratif	5 800		
. suivi des études	4 200		
. sportif	26 360		
. médical	6 000		
Déplacements	20 000	Ressources propres	5 560
Arbitrages	12 000		
Matériel	8 700		
Prise en charge élèves Pôle Espoir-Elèves INSA	19 500		
Engagements Championnats	2 000		
Bureautique	1 000		
Total	105 560	Total	105 560

Les actions engagées seront conformes aux termes de la convention soumise à l'approbation du Conseil. Celle-ci respecte la liberté d'initiative du club sportif EUSRL VHA ainsi que son autonomie et permet de contrôler la bonne gestion des aides publiques.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention au profit du club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association d'un montant de 100 000 €, identique à celui de 2008-2009 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 000 € pour une mission d'intérêt général au titre de la formation au profit du club sportif EUSRL Villeurbanne Handball Association (VHA) pour la saison 2009-2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le club sportif EUSRL VHA définissant notamment les modalités de versement et les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 40 - opération n° 940.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.